

13 AVRIL 2011

Convocation du 7 avril 2011

L'an deux mil onze, le treize avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VOULON dûment convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André SÉNÉCHEAU, Maire.

Étaient présents : SÉNÉCHEAU André ; FERREIRA Martine ; LATU Roland ; LIEGE Jean-Pierre ; MAGNAN James ; MENNETEAU Odette ; PASQUET Nadine ; ROLLAND Elie

Absents excusés : BAZILLE Eric ; DEBIARD Antoinette ; LASNIER Frédéric

Pouvoir : DEBIARD Antoinette à MAGNAN James

Secrétaire : FERREIRA Martine

1- BUDGET GENERAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS -

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LATU Roland, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 du budget de la Commune dressé par Monsieur André SÉNÉCHEAU, Maire, lui donne acte de la présentation de celui-ci, lequel peut se résumer comme suit :

• SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DÉPENSES	RECETTES
- Opérations de l'exercice	204 096.14 €	294 431.94 €
- Résultat de l'exercice : <i>EXCÉDENT</i>		90 335.80 €
- Résultat de l'exercice précédent		218 610.90 €
- Résultat global de clôture Exercice 2010 : <i>EXCÉDENT</i>		308 946.70 €

• SECTION D'INVESTISSEMENT

	DÉPENSES	RECETTES
- Opérations de l'exercice	73 649.43 €	14 991.94 €
- Résultat de l'exercice : <i>DEFICIT</i>	58 657.49 €	
- Résultat de l'exercice précédent <i>EXCÉDENT</i>		13 485.48 €
- Résultat global de clôture Exercice 2010 : <i>DEFICIT</i>	45 172.01 €	

	DÉPENSES	RECETTES
- Restes à réaliser	55 000.00 €	55 000.00 €
- Différence sur restes à réaliser		0.00 €

BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS :

- Différence sur restes à réaliser	0.00 €
- Déficit de clôture Exercice 2010	45 172.01 €
- Besoin de financement des investissements	45 172.01 €

Le Conseil Municipal :

- constate le résultat global de fonctionnement de :	308 946.70 €
- décide de financer les investissements pour :	45 172.01 €
- reporte le solde sur l'exercice 2011 soit :	263 774.69 €

2- BUDGET ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LATU Roland, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 du budget de l'assainissement de la Commune dressé par Monsieur André SÉNÉCHEAU, Maire, lui donne acte de la présentation de celui-ci, lequel peut se résumer comme suit :

• SECTION D'EXPLOITATION

	<i>DÉPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
- Opérations de l'exercice	22 839.37 €	40 754.59 €
- Résultat de l'exercice : <i>EXCEDENT</i>		17 915.22 €
- Résultat de l'exercice précédent		28 639.08 €
- Résultat global de clôture Exercice 2010 : <i>EXCÉDENT</i>		46 554.30 €

• SECTION D'INVESTISSEMENT

	<i>DÉPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
- Opérations de l'exercice	31 721.78 €	22 054.61 €
- Résultat de l'exercice : <i>DEFICIT</i>	9 667.17 €	
- Résultat de l'exercice précédent	11 167.61 €	
- Résultat global de clôture Exercice 2010 : <i>DEFICIT</i>	20 834.78 €	

	<i>DÉPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
- Restes à réaliser	312 000.00 €	312 000.00 €
- Différence sur restes à réaliser	0.00 €	

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010 ce jour,

- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010,
- considérant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 46 554.30 €
- décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
Affectation obligatoire :
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (art. 1068) : 20 834.78 €

Solde disponible :

- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (art. 002) : 25 719.52 €

3- BUDGET PROGRAMME LOCAL D'HABITAT (P.L.H.) : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LATU Roland, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 du budget annexe Programme Local d'Habitat dressé par Monsieur André SÉNÉCHEAU, Maire, lui donne acte de la présentation de celui-ci, lequel peut se résumer comme suit :

• SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<i>DÉPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
- Opérations de l'exercice	158 374.88 €	158 374.88€
- Résultat de l'exercice :	0.00 €	0.00 €
- Résultat de l'exercice précédent :	65 966.80 €	
- Résultat global de clôture Exercice 2010 : <i>DEFICIT</i>	65 966.80 €	

• SECTION D'INVESTISSEMENT

	<i>DÉPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
- Opérations de l'exercice	171 814.18 €	152 424.20€
- Résultat de l'exercice : <i>DEFICIT</i>	19 389.98 €	
- Résultat de l'exercice précédent	4 736.20 €	
- Résultat global de clôture Exercice 2010 : <i>DEFICIT</i>	24 126.18 €	

Le Conseil Municipal :

- constate le résultat global de fonctionnement de : - 65 966.80 €

- reporte le déficit sur l'exercice 2011 (art. 002) soit : 65 966.80 €

- constate le résultat global d'investissement de : - 24 126.18 €

- reporte le déficit sur l'exercice 2010 (art. 001) soit : 24 126.18 €

4- BUDGET CAFE-RESTAURANT DE VOULON : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LATU Roland, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 du budget annexe Café-Restaurant de Voulon dressé par Monsieur André SÉNÉCHEAU, Maire, lui donne acte de la présentation de celui-ci, lequel peut se résumer comme suit :

• SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<i>DÉPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
- Opérations de l'exercice	144 071.06 €	140 266.84€
- Résultat de l'exercice : <i>DEFICIT</i>	3 804.22 €	
- Résultat de l'exercice précédent :		3 294.29 €
- Résultat global de clôture Exercice 2010 : <i>DEFICIT</i>	509.93 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<i>DÉPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
- Opérations de l'exercice	264 905.26 €	270 527.53€
- Résultat de l'exercice : <i>EXCEDENT</i>		5 622.27 €
- Résultat de l'exercice précédent : <i>DEFICIT</i>	2 921.56 €	
- Résultat global de clôture Exercice 2010 : <i>EXCEDENT</i>		2 700.71 €
	<i>DÉPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
- Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €
- Différence sur restes à réaliser	0.00 €	

BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS :

- Différence sur restes à réaliser	0.00 €
- Excédent de clôture Exercice 2010	2 700.71 €
- Besoin de financement des investissements	0.00 €

Le Conseil Municipal :

- constate le résultat global de fonctionnement de :	- 509.93 €
- décide de financer les investissements pour :	0.00 €
- reporte le déficit de fonctionnement sur l'exercice 2011 (art. 002) soit :	509.93 €.

5- BUDGET RESIDENCE DES SENIORS : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LATU Roland, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 du budget de la Résidence des Séniors dressé par Monsieur André SÉNÉCHEAU, Maire, lui donne acte de la présentation de celui-ci, lequel peut se résumer comme suit :

• SECTION D'INVESTISSEMENT

	<i>DÉPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
- Opérations de l'exercice	0.00 €	0.00 €
- Résultat de l'exercice : <i>DEFICIT</i>	0.00 €	
- Résultat de l'exercice précédent	45 634.61 €	-
- Résultat global de clôture Exercice 2010 : <i>DEFICIT</i>	45 634.61 €	

	<i>DÉPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
- Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €
- Différence sur restes à réaliser	0.00 €	

Le Conseil Municipal

- constate le déficit global d'investissement de :	45 634.61 €
- reporte le déficit sur l'exercice 2011 (art. 001) :	45 634.61 €

6- BUDGET C.C.A.S. : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LATU Roland, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 du budget du C.C.A.S. de la Commune dressé par Monsieur André SÉNÉCHEAU, Président, lui donne acte de la présentation de celui-ci, lequel peut se résumer comme suit :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<i>DÉPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
- Opérations de l'exercice	612.00 €	1050.00 €
- Résultat de l'exercice : <i>EXCEDENT</i>		438.00 €
- Résultat de l'exercice précédent	145.33 €	
- Résultat global de clôture Exercice 2010 : <i>EXCEDENT</i>		292.67 €

Le Conseil Municipal constate l'excédent global de fonctionnement de : 292.67 €.

7- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2010, considérant que Monsieur Nicolas BERGERON a normalement géré les finances de la Commune déclare que les écritures passées pour l'exercice 2010 n'appellent ni observation ni réserve de sa part pour les Budgets : Commune – Assainissement - C.C.A.S – Café-Restaurant de Voulon – Résidence des Séniors et Programme Local d'Habitat.

8- VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2011

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité à main levée les Budgets Primitifs pour l'exercice 2011 tels qu'ils sont présentés, à savoir :

* COMMUNE *

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et Recettes..... 225 172.01 Euros

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et Recettes..... 560 626.69 Euros

* ASSAINISSEMENT *

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et Recettes..... 50 674.71 Euros

- SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses et Recettes..... 67 959.45 Euros

*** C.C.A.S. ***

• **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses et Recettes..... 792.67 Euros

*** PROGRAMME LOCAL D'HABITAT ***

• **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses et Recettes..... 438 933.36 Euros

• **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses et Recettes..... 381 673.16 Euros

*** CAFE-RESTAURANT DE VOULON ***

• **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses et Recettes..... 9 316.71 Euros

• **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses et Recettes..... 4 814.93 Euros

*** RESIDENCE SENIORS ***

• **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses et Recettes..... 50 000.00 Euros

• **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses et Recettes..... 0.00 Euros

9- VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES POUR 2011

Après avoir examiné les éléments financiers du projet de Budget de l'année 2011 et estimé le produit des contributions directes nécessaires à l'équilibre de ce budget, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les taux des taxes directes comme ci-dessous, à savoir :

- Taxe d'Habitation.	12.87 %
- Taxe Foncières Propriétés Bâties.	11,55 %
- Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	25.75 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	13.79 %

10- ASSAINISSEMENT – REDEVANCE 2011

Le Conseil Municipal décide d'appliquer une augmentation de 5 % et fixe comme suit le tarif 2011 de la redevance Assainissement :

- | | |
|--------------------------|-------------------------------|
| - Redevance de Base | 79.84 € HT |
| - Redevance Consommation | 1.03 € HT/m3 limitée à 120 m3 |

11- TAXE DE RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Après délibération, le Conseil municipal fixe le montant de la taxe de raccordement à 850 € et décide d'appliquer ce tarif à compter du 1^{er} juillet 2011.

12- INSTAURATION D'UNE PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT

Le Maire explique qu'il n'y a pas lieu de faire une PVR (participation pour voie et réseaux) pour le secteur de la Plaine étant donné que les travaux ne concernent que le réseau d'assainissement. Il suffit d'instaurer la participation pour raccordement à l'égout.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer la participation de raccordement à l'égout représentative de l'assainissement et ce à compter du 1^{er} juillet 2011.

1 - Participation de raccordement à l'égout

Les propriétaires des immeubles dont le permis de construire a été délivré postérieurement à la date de mise en service du réseau d'assainissement devront s'acquitter de la participation de raccordement à l'égout fixée à 1700 euros.

2 - Délais de paiement

Cette taxe sera exigible un an après le dépôt de l'ouverture de chantier.

13- PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SIVOS ANCHE & VOULON

Après en avoir délibéré, Conseil municipal décide :

- que le montant de la participation de la commune de Voulon au fonctionnement du SIVOS est fixé à 23 666.90 € pour 2011;
- que la participation au SIVOS pour l'année 2011 sera versée selon les modalités suivantes :

- 1 ^{er} acompte :	7 889.00 €
- 2 ^{ème} acompte :	7 889.00 €
- Solde :	7 888.90 €

14- CONVENTION D'ASSISTANCE AUX LOGICIELS DE GESTION

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la collectivité avait signé une convention avec Vienne Services pour l'assistance à l'utilisation des logiciels de gestion. Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2010.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du nouveau projet de convention soumis par Vienne Services pour l'année 2011 et des tarifs liés à cette prestation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de convention formulée par Vienne Services et habilite le Maire à signer cette convention.

15- PAIEMENT PAR CHEQUES VACANCES DE LA LOCATION DU GÎTE

Le Maire rappelle

- d'une part qu'en juillet dernier, le Conseil municipal avait envisagé l'adhésion aux Chèques-vacances afin d'améliorer le service pour la prochaine saison ;

- d'autre part, qu'une régie a été instituée pour encaisser les produits de la location du gîte et de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal

- autorise la prise en paiement des Chèques-vacances au titre de la régie pour la location du gîte ;
- autorise le Maire à signer une convention avec l'Association Nationale des Chèques Vacances (ANCV)

16- PRESERVATION DE LA VALLEE DE LA BOULEURE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commission « Aménagement de l'espace » du syndicat Mixte du Pays Civraisien a organisé une réunion le 30 juin 2010 réunissant l'ensemble des élus des communes riveraines de La Bouleure. Cette réunion avait pour objet d'envisager la vallée de la Bouleure comme théâtre d'actions pilotes dans le programme européens Leader 2007-2013.

Le Pays Civraisien, dans le cadre de ce programme, propose aux collectivités, comme aux acteurs privés, un nombre d'actions portant sur l'environnement, le tourisme rural et l'économie rurale.

Ces actions s'articulent autour de deux axes principaux :

- préserver la qualité environnementale de la vallée
- valoriser les richesses patrimoniales de la vallée

Le Maire propose au Conseil de se prononcer sur l'intérêt de la commune pour ce programme. Il propose que le Conseil s'engage, à partir des enjeux et pistes d'actions avancées, dans la réflexion avec les autres communes concernées afin de mener des actions concertées à l'échelle de la vallée.